

MG/ML. . . . /6

N° 106057/S.A. TOULOUSE

D.P. 1725

TOULOUSE, le 12 OCT 1954

N O T E

REFERENCE. Note N° 10.137/S.A. Toulouse du 4 Octobre 1954.

Il est fait envoi ci-joint de la copie d'un rapport envoyé par la Gendarmerie et concernant le survol de FIGEAC par un engin mystérieux.

PIECE JOINTES. I Rapport

DESTINATAIRES

SCON.FA/S.A. Ex 1.2.

S.A. 3ème R.A. Ex 3

Archives Ex 4.5.6.

LE CAPITAINE
CHEF DU POSTE SA TOULOUSE

S. C. S. A.
ARRIVÉE
DATE : 14 OCT 1954.....
CLT : 280719.....

FIGEAC, le 6 Octobre 1954

R A P P O R T

du Capitaine [REDACTED], Commandant la
section de Gendarmerie de FIGEAC

sur l'engin mystérieux qui serait apparu à des
enfants le 27 Juillet 1954 à CEINT D'EAU près de
FIGEAC.

N° 208 / 4

REFERENCE. - Lettre N° 9999 du I.IO.54 du Capitaine
Chef de Poste de Sécurité de la Défense
Nationale et des Forces Armées - Section Air -
Poste de TOULOUSE.

Le 27 Septembre 1954, vers 19 Heures, Monsieur
[REDACTED], instituteur à CEINT D'EAU, près de FIGEAC,
a informé téléphoniquement le Commandant de brigade
de cette résidence que trois enfants de son école,
auraient vu, en se rendant à l'Ecole, le meme jour,
vers 9 Heures, en bordure de la route départementale
N° 13 à 1 Kilomètre à l'Est de Ceint d'Eau, un individu
étrange qui se serait ensuite envolé dans un engin
mystérieux.

La brigade de FIGEAC s'est aussitot rendue sur
les lieux et n'a pu obtenir toutes précisions désira-
bles.

Le lendemain matin, le Capitaine Commandant la
Section s'est transporté à l'Ecole communale de CEINT
D'EAU où, en présence de Monsieur [REDACTED], il a
entendu séparément les trois enfants en question.

Ils ont déclaré tous trois avoir fait chemin
ensemble le 27 Septembre 1954 tant le matin, pour
aller à l'Ecole, qu'à midi pour en revenir, puis ont
fait en substance le récit suivant :

Premier enfant ; [REDACTED] - 10 Ans.

Le 27 Septembre 1954, vers 8 Heures 40' se
rendant à l'Ecole Communale de CEINT-D'EAU par le C.D.
13 et alors qu'elle se trouvait à quelques centaines
de mètres de son habitation (1 Km à l'Est de CEINT-
d'EAU) a croisé un homme de taille 1m20 à 1m30, nu-
tete, vêtu d'une combinaison rouge, portant un fusil,
qui longeait le fossé et a tiré un coup de feu. Au
milieu d'un petit pré bordant la route, la jeune fille
a dit avoir remarqué une sorte de caisse (cube 1 m

.../...

de côté environ, sans plus de précision); puis effrayée par le coup de feu, elle s'est enfuie avec ses camarades.

Vers midi en revenant de l'Ecole et repassant au même endroit, elle a vu le même individu rejoindre sa caisse et "s'envoler" à une grande vitesse. Elle n'a pu donner une description de l'envol.

Deuxième enfant - [redacted] 8 Ans et demi.

Le 27 Septembre 1954, vers 8 Heures 40, se rendant à l'Ecole, a remarqué, au lieu désigné par sa camarade LAPERGUE Nicole, un individu haut de 0m50 (!) environ, portant à la main une petite caisse de 30 à 40 cm (!) de côté, a tiré un coup de fusil (la fillette a ajouté: "J'ai vu le plomb derrière"....) puis est reparti dans sa caisse en s'envolant vite.....

N'a rien vu à midi.

A noter qu'elle a répondu de la façon suivante au Capitaine, Commandant la Section lui demandant si elle était sûre que l'individu portait une combinaison rouge: "Oui, c'est [redacted], qui me l'a dit".

non enregistré Troisième enfant - [redacted], 5 Ans, frère de [redacted]

N'a rien vu du tout.

Le Capitaine Commandant la Section de Gendarmerie de FIGEAC s'est rendu sur les lieux où auraient été vus l'individu et sa "boîte" et, après un examen minutieux, n'a relevé aucun indice ou trace quelconque.

A noter que les faits contés par les enfants ci-dessus (présence de l'individu, coup de feu, caisse, envol....) n'ont été remarqués par personne des alentours. Monsieur le SOUS-PREFET de FIGEAC lui-même, passant inopinément sur les lieux vers 8 Heures 30 n'a rien constaté d'anormal.

Ces faits ont été relatés par la presse régionale, mais suivant une version ne correspondant pas du tout à celles enregistrées par le Capitaine, Commandant la Section auprès des enfants en question. Quoi qu'il en soit les déclarations ci-dessus de [redacted] et [redacted] permettent de juger le crédit qu'on doit leur apporter.

DESTINATAIRE

Signé : Illisible

Capitaine Chef de Poste
du SSFA Section Air à
TOULOUSE.